

**AFPP – COLLOQUE SUR LES TECHNIQUES D'APPLICATION DE PRODUITS DE PROTECTION DES PLANTES
LYON – 13 ET 14 MARS 2018**

**NOUVEAUTES TECHNICO-REGLEMENTAIRES EN MATIERE DE PROTECTION INDIVIDUELLE LORS DE
L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

O. BRIAND

Bureau Santé et sécurité au travail, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation,
78 rue de Varenne, 75008 Paris
olivier.briand@agriculture.gouv.fr

RÉSUMÉ

Les agriculteurs ne se protègent pas suffisamment lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Ils sont de 35 à 40 % à ne porter aucun équipement de protection individuelle (EPI) et moins d'un sur cinq à utiliser les EPI adaptés lors des différentes phases d'utilisation des produits. L'utilisation de ces EPI est pourtant indispensable pour prévenir les risques résiduels, dans le cadre du processus d'autorisation de mise sur le marché, pour prévenir les expositions accidentelles (projections...) et d'une manière plus générale, pour réduire les expositions professionnelles lors de l'utilisation des produits. Enfin ces équipements permettent également de limiter les expositions secondaires, des personnes en contact avec l'utilisateur (salariés, conjoints, enfants...).

Les raisons de ce défaut de protection individuelle sont multiples, elles sont liées notamment aux équipements eux-mêmes (absence d'EPI spécifiques aux produits phytos, contraintes liées aux conditions de travail, au confort, aux coûts...), aux conditions d'emploi des produits (préconisations peu précises, hétérogènes entre les nouveaux produits et ceux autorisées depuis plusieurs années...) mais aussi à la perception par le grand public (et notamment le caractère « anxiogène » des EPI).

Face à ce constat, les ministères chargés de l'agriculture et du travail se sont fortement mobilisés depuis plusieurs années pour faire progresser l'utilisation des EPI. Cette conférence sera l'occasion de faire le point sur les évolutions techniques et réglementaires en matière de protection individuelle lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.